

79001-FS.pdf
Fiche de données de sécurité

Produit

Liquide de refroidissement - 35 TECHAUTO

Page :1/6

Code : 701301

Version : 3

Date : 29/09/2004

Annule et remplace : 17/12/2001

01 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

NOM DU PRODUIT : Liquide de refroidissement - 35 TECHAUTO

Utilisations recommandées : Liquide pour circuit de refroidissement automobile

FOURNISSEUR :

Nom : S.M.B.

Adresse : PAE du Pays du Mont Blanc
102, rue Georges Toussaint
BP 22

74190 PASSY

Téléphone : 04 50 47 53 45

Télécopie : 04 50 78 33 72

Service à contacter : Service Fiches de Données de Sécurité - TEL : 01 49 83 53 00

APPEL D'URGENCE : INRS/ORFILA : 01 45 42 59 59

02 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PRÉPARATION :

Nature chimique : Produit à base de :
Ethylène glycol

Composants contribuant aux dangers :

Ethylène glycol (1,2-éthanediol) : 30-55 %
CAS : 107-21-1
EINECS : 203-473-3
classification CE : Xn; R22

03 IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :

Effets néfastes sur la santé : Nocif en cas d'ingestion

Classification du produit : Selon la réglementation européenne, ce produit est classé comme :
- NOCIF

04 PREMIERS SECOURS

Inhalation : Non spécifiquement concerné

Contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés
Laver à l'eau savonneuse
En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin

Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et abondant (pendant 15 minutes au moins)
Consulter éventuellement un ophtalmologiste

Ingestion : Ne jamais tenter de faire vomir
Si la conscience est totale, faire boire de l'eau. Ne rien donner à boire au sujet inconscient
Appeler immédiatement un médecin

05 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)
Eau pulvérisée

79001-FS.pdf
Fiche de données de sécurité

Produit**Liquide de refroidissement - 35 TECHAUTO**

Page : 2/6

Code : 701301

Version : 3

Date : 29/09/2004

Annule et remplace : 17/12/2001

Poudres
Mousse

Dangers spécifiques :

Dégagement de gaz toxiques

Méthodes particulières

d'intervention :

Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur

Protection des intervenants :

Appareil de protection respiratoire isolant autonome

06 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eviter le contact avec la peau et les yeux
Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Supprimer toute source d'ignition

Précautions pour la protection de

l'environnement :

Eviter le rejet direct à l'égout
Endiguer et contenir l'épandage

Méthodes de nettoyage :

- Neutralisation : Absorber l'épandage avec :
 - une matière absorbante inerte
- Nettoyage/décontamination : Laver la zone souillée à grande eau
- Elimination : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

07 MANIPULATION ET STOCKAGE**MANIPULATION**

Mesures techniques :

Captation des vapeurs à leur point d'émission

Précautions à prendre :

Eviter tout contact direct avec le produit
Interdiction de fumer

STOCKAGE

Conditions de stockage :

- Recommandées :

Stocker :

- dans un endroit frais et bien ventilé
- à l'écart de toute source d'ignition
- le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité

Matières incompatibles :

Oxydants puissants

Matériaux d'emballage :

- Recommandés :

Aciers revêtus
Aluminium
Matières plastiques

- Contre-indiqués :

Récipients galvanisés

08 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail

Valeurs limites d'exposition :

- France :

Ethylène glycol :
VME : 52 mg/m³ (20 ppm)
VLE : 104 mg/m³ (40 ppm)

79001-FS.pdf
Fiche de données de sécurité

Produit**Liquide de refroidissement - 35 TECHAUTO**

Page : 3/6

Code : 701301

Version : 3

Date : 29/09/2004

Annule et remplace : 17/12/2001

Equipements de protection**individuelle :**

- Protection respiratoire : Appareil de protection respiratoire autonome isolant
- Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc nitrile
-
- Gants de protection en PVC
- Gants de protection en néoprène

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail

09 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide

Couleur :
vert
bleu
incolore

Odeur : nulle

pH : 7.5-8.5

Températures caractéristiques :

- Fusion : ~ -35 °C
- Ebullition : ~ 107°C

Caractéristiques d'inflammabilité :

- Point d'éclair : > 100°C

Caractéristiques d'explosivité :

- Inférieure : 3.2 % (volume)
- Supérieure : 15.3 % (volume)

Masse volumique : ~ 1.072 g/cm³ à 20 °C

Solubilité :

- dans l'eau : Miscible en toutes proportions

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi

Réactions dangereuses :

- Matières à éviter :
 - acides forts
 - bases fortes
- Réagit violemment avec :
 - oxydants puissants

- Produits de décomposition

dangereux : Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :

Oxydes de carbone (CO, CO₂)
Divers fragments hydrocarbonés
- au-dessus de 500-600 °C :
Aldéhyde acétique

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë :**

Ethylène glycol :
DL 50 pc (lapin) : 19 530 mg/kg

79001-FS.pdf
Fiche de données de sécurité

Produit

Liquide de refroidissement - 35 TECHAUTO

Page : 4/6

Code : 701301

Version : 3

Date : 29/09/2004

Annule et remplace : 17/12/2001

Nocif en cas d'ingestion
DL 50 po (rat) : 8 540 mg/kg
Peut provoquer une atteinte des reins

Symptômes aigus :
Maux de tête
Nausées
Vomissements
Dépression du système nerveux central

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

DEGRADABILITE :

Biodégradabilité :

Facilement biodégradable

BIOACCUMULATION :

Coefficient de partage

n-Octanol/eau :

Ethylène glycol : - 1.93

ECOTOXICITE :

Effets sur les organismes

aquatiques :

Ethylène glycol :
Produit ne présentant pas d'effet néfaste connu sur les organismes aquatiques testés
CL 50 (Poisson : leuciscus idus) : > 10 000 mg/l
CE 50 (Bactérie : pseudomonas putida) : > 10 000 mg/l

EFFETS NOCIFS DIVERS :

Effets sur les installations de

traitement des eaux résiduaires :

Ne perturbe pas le fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :

Destruction/Elimination : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables

EMBALLAGES SOUILLES :

Destruction/élimination :

Détruire en installation autorisée

REMARQUE :

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS

INTERNATIONALES :

RID/ADR/IMDG/IATA :

Non réglementé

REMARQUE :

Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche
Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

79001-FS.pdf
Fiche de données de sécurité

Produit	Liquide de refroidissement - 35 TECHAUTO	Page :5/6
Code : 701301	Version : 3	Date : 29/09/2004
		Annule et remplace : 17/12/2001

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :

Identification du produit dangereux :

Contient :
Ethylène glycol

- Symboles et indications de danger

:
- NOCIF (Xn)

- Phrases R :

R 22 : Nocif en cas d'ingestion

- Phrases S :

S 2 : Conserver hors de la portée des enfants

S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

AUTRES REGLEMENTATIONS :

France :

Maladies professionnelles (tableau(x) n° 84) : concerné
- Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

NOTE :

Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS

Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national.

16 AUTRES INFORMATIONS

Informations complémentaires :

Produit destiné uniquement à un usage industriel

Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou contacter le service commercial de votre région

* Mise à jour :

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)

Toutes les rubriques ont été modifiées par rapport à la version précédente

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que

79001-FS.pdf
Fiche de données de sécurité

Produit

Liquide de refroidissement - 35 TECHAUTO

Page : 6/6

Code : 701301

Version : 3

Date : 29/09/2004

Annule et remplace : 17/12/2001

d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin de document.

Nombre de pages : 6

Adelya, Terre d'Hygiène